

« LEV & DES INVESTISSEMENTS »

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 21, rue de Plaisance
92140 – CLAMART
SIREN 811 279 652

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Deux mil vingt-cinq,
Le 30 septembre,
à quatorze heures,

Les associés de la société **LEV & DES INVESTISSEMENTS** au capital de 10 000 Euros divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 100 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

-Monsieur Franck DESFRICHES,
propriétaire de 250 actions

- Madame Pascale DESFRICHES,
propriétaire de 250 actions

- Monsieur Pascal LE VAICHER,
propriétaire de 250 actions

- Madame Pascale LE VAICHER,
propriétaire de 250 actions

Soit un total composant le capital social de 1 000 actions

-
-
-
-
-
-
-

Les associés sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur 1000, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par **Madame Pascale LE VAICHER**, en sa qualité de présidente de séance.

Il déclare que la feuille de présence, signée par les associés présents en entrant en séance, permet de constater que les associés, présents, possèdent plus des trois quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Il précise que ladite feuille de présence demeurera annexée au présent procès-verbal.
Madame la Présidente dépose sur le bureau le texte des résolutions proposées soumises à l'assemblée et rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Madame Pascale LE VAICHER.**
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités de publicité.

DP FD PLV PLV

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par **Madame Pascale LE VAICHER** de ses fonctions de président de la société à compter du 30 septembre 2025. Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire décide de nommer pour une durée indéterminée, **Monsieur Pascal LE VAICHER**, demeurant au 21, rue de Plaisance - 92140 - CLAMART, aux fonctions de président de la société en remplacement de **Madame Pascale LE VAICHER**, présidente démissionnaire.

Monsieur Pascal LE VAICHER, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

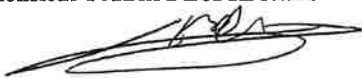
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités et du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président remercie les associés et déclare la séance levée à 14 h 30.

Monsieur Franck DESFRICHES



Madame Pascale DESFRICHES



Monsieur Pascal LE VAICHER



Madame Pascale LE VAICHER



DP PD PLV PLV